



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 4 avril 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Monique LE BIHAN	M. Philippe LABORDERIE

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Christine CORBILLON
Mme Christelle TREHET-COLLET

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement.

Convocation adressée le 22 mars 2024, CASF, article R123-16

POINT N°2 – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION PROVISOIRE DE RÉSULTAT 2023

Monsieur PAVILLON, Président, rappelle que, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le conseil d'administration peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Le conseil d'administration inscrit également au budget la prévision d'affectation. Les déficits et excédents de fonctionnement font l'objet d'une reprise anticipée au budget 2024.

Les résultats estimés 2023 se décomposent ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	645 981,46 €	669 846,78 €	23 865,32 €
	Résultat antérieur reporté (compte 002)		30 631,12 €	30 631,12 €
	Résultats à affecter			54 496,44 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice	18 544,66 €	14 487,48 €	-4 057,18 €
	Résultat antérieur reporté (compte 001)		8 128,82 €	8 128,82 €
	Résultats à affecter			4 071,64 €

Vu l'article L.2311-5 du CGCT,

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2023 suivants :

	Budget Principal
Résultats 2023- Section de fonctionnement	54 496,44 €
Résultats 2023 - Section d'investissement	4 071,64 €

- d'affecter le résultat de l'exercice 2023 en 2024 comme suit :

	Budget Principal
Excédent de fonctionnement reporté (002)	54 496,44 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON



CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20240404-AS-24-04-04-2-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024